

Délibération n° 2018-06-41

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet
 Budgets
 annexes 2019

Rapporteur
 SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation
 10 décembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**
 21 décembre 2018

**Nombre de
 conseillers**
 En exercice : 126
 Présents : 90
 Votants : 94
 Pour : 94
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULLOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants, et son article L. 5211-1 ;

CONSIDÉRANT les quinze projets de budgets annexes primitifs pour 2019 de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire joints à la délibération, concernant l'Immobilier d'Entreprises ; le Multiservices ; le PIT Lavaur la Bèchade ; la ZA des Chambettes ; la ZA des Rivalets ; la ZA du Broc ; la ZA de Perrier ; la ZA Coudert ; la ZA des Coustilles ; la ZA Chavroche ; la ZA de Ludesse ; la ZA de la Maze ; la Maison Médicale de Champeix ; le pôle commercial Auzat-la-Combelle et le lotissement de Fontchoma.

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adopter les quinze budgets annexes primitifs 2019, tels qu'ils figurent dans les maquettes budgétaires jointes en annexe à la présente délibération, à savoir :

- budget annexe 2019 du PIT de Lavaur La Bèchade qui s'équilibre à la somme de 14 665 057,72 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA des Chambettes qui s'équilibre à la somme de 1 437 408,76 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA des Rivalets qui s'équilibre à la somme de 682 665,68 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA du Broc qui s'équilibre à la somme de 450 007,62 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA de Perrier qui s'équilibre à la somme de 2 439 419,90 € ;
- budget annexe 2019 du Site Coudert qui s'équilibre à la somme de 1 470 674,18 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA des Coustilles qui s'équilibre à la somme de 352 612,00 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA de Pré Chavroche qui s'équilibre à la somme de 276 075,88 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA de Ludesse qui s'équilibre à la somme de 156 139,90 € ;
- budget annexe 2019 de la ZA de La Maze qui s'équilibre à la somme de 212 434,44 € ;
- budget annexe 2019 de la Maison Médicale de Champeix qui s'équilibre à la somme de 7 450 030,02 € ;
- budget annexe 2019 du Pôle Commercial d'Auzat-la-Combelle qui s'équilibre à la somme de 7 625 000,00 € ;
- budget annexe 2019 du Lotissement de Fontchoma qui s'équilibre à la somme de 2 175 000,00 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/02/2019